

Granville Terre & Mer

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Règlement graphique n°1

Zonage

Longueville

Présent le 29 mai 2018

Arrêté le

Enquête publique

Approuvé le

Norm du Prés. de GTM

Pièce n°

1

2

3

4

5

Signature

géostudio

gama

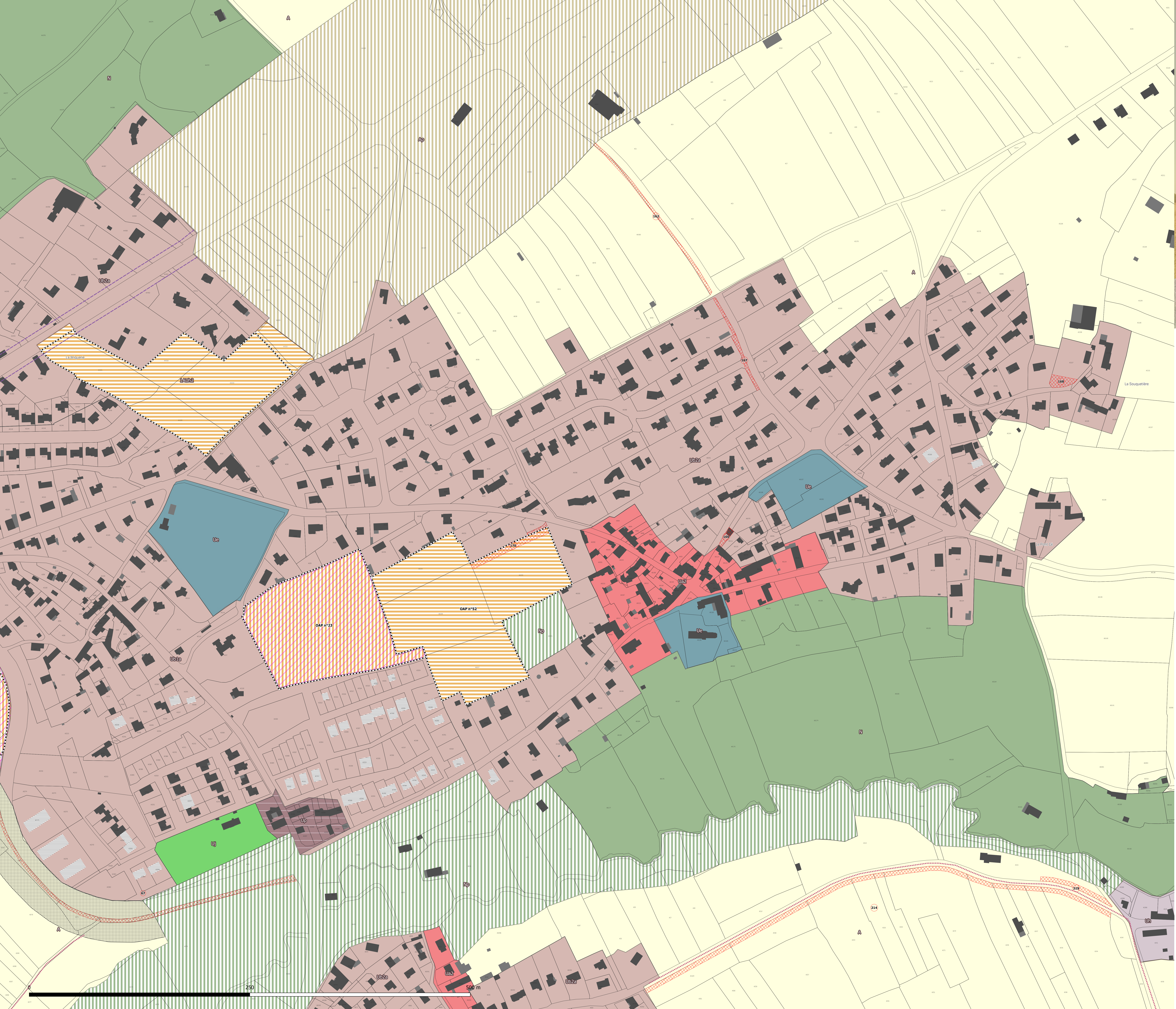
zAD

capla

Granville

Terre&Mer

Communauté de Communes



1. ZONES
- Zone Urbaine (U)

Ua2 : centre-bourg des autres communes

Ua1a : secteur résidentiel (commerce autorisé)

Ua1a : secteur résidentiel (commerce autorisé)

Ue : secteur d'équipements

Uj : secteur urbain de jardin

Up : secteur urbain patrimonial
- Zone à Urbaniser (AU)

1AU1 : zone à urbaniser à vocation d'habitat sur les communes de Bréthil, Donville-les-Bains, Granville et Saint-Pair-sur-Mer

1AU2 : zone à urbaniser à vocation d'habitat sur les communes hors Bréthil, Donville-les-Bains, Granville et Saint-Pair-sur-Mer
- Zone Agricole (A)

A : zone agricole

Ap : zone agricole protégée
- Zone Naturelle (N)

N : zone naturelle

Np : zone naturelle protégée pour des raisons paysagères et écologiques
2. PRESCRIPTIONS
- Alignement imposé

Emplacement réservé (L.151-41 CU)

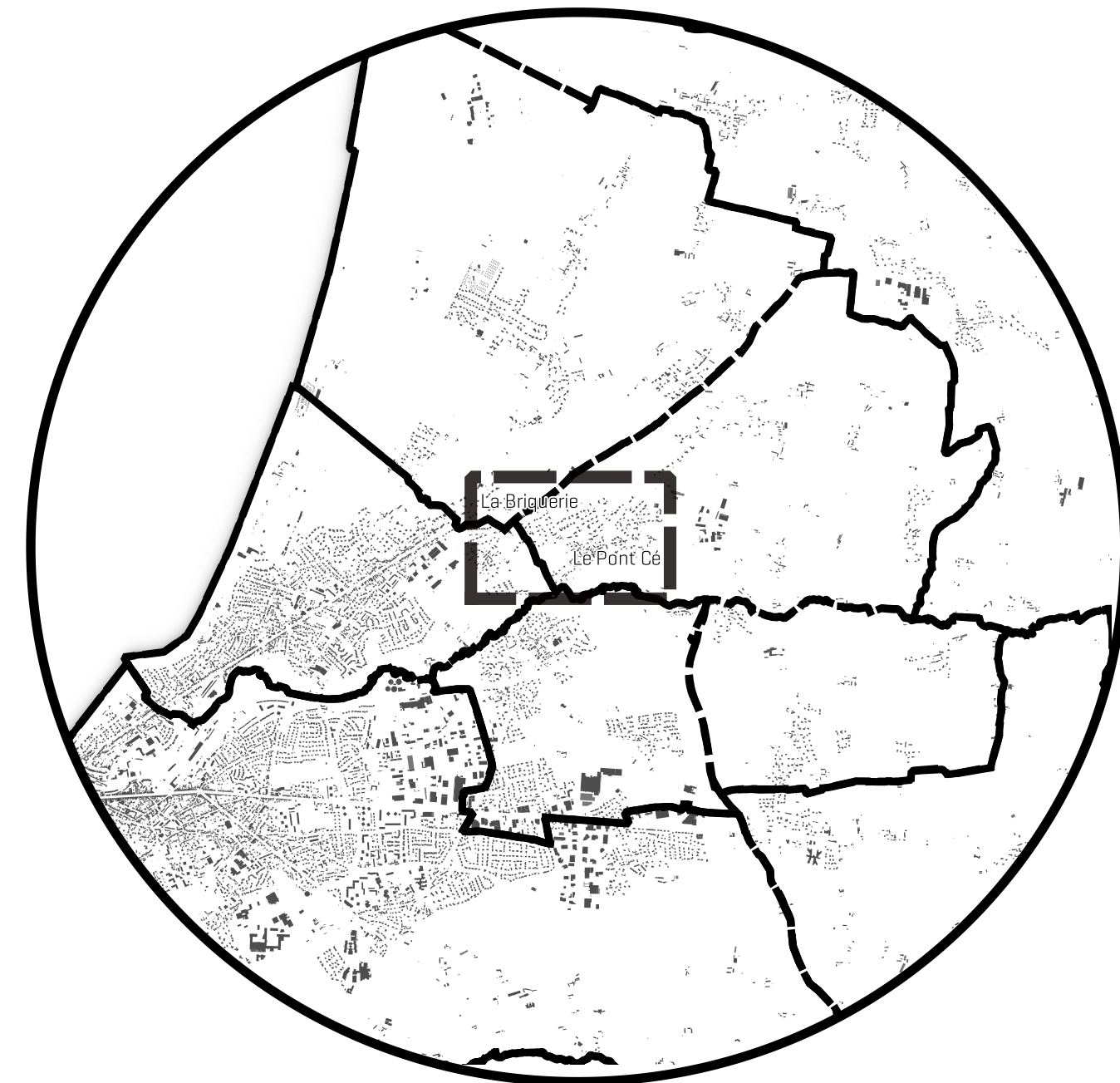
Orientation d'Aménagement et de Programmation (L.151-6, L.151-7 et R.151-8 CU)

Secteur dans lequel toutes les constructions nouvelles de logements sont à usage exclusif de résidence principale (L.151-14-1 CU)
3. HABILLAGE
- Limites parcellaires

Bâti dur

Bâti léger
4. AUTRES INFORMATIONS
- Nouvelle construction, non cadastrée

Recul le long des axes de circulation (règlement départemental de voirie)



Zoom plan de zonage n°1
Version pour arrêté